

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

S'adresser, pour l'insertion  
des annonces, à M. Paul  
GODET, imprimeur, place  
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires  
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.  
Rue Saint-Jean, n° 8, & Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

12 AVRIL 1871.

Le Mont-Valérien ouvre un feu violent sur la Porte-Maillot et sur le quartier qui entoure l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Il pleut des obus dans l'avenue de la Grande-Armée.

A Neuilly, canonnade intense. Une batterie établie par les fédérés au pont d'Asnières cherche à attaquer l'armée de Versailles par le flanc, tout en prenant en écharpe le pont de Neuilly. Dans ces deux affaires l'avantage reste aux troupes de Versailles.

Sur tous les chemins, des voitures d'ambulance circulent et ramassent un grand nombre de blessés.

Deux ministres luthériens, les pasteurs Monnod et de Pressensé, protestent contre l'emprisonnement de l'archevêque et du clergé catholique de Paris.

On envoie à la Monnaie les vases sacrés pris dans les églises et l'argenterie des ministères.

La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, décrète :

» ARTICLE UNIQUE. — La colonne de la place Vendôme sera démolie. »

Les égoïstes.

La recherche du moi, le désir de jouir et de paraître, la fuite de tout ce qui est en travers, effort, subordination, sacrifice, — l'égoïsme, en un mot, est à la racine de tout mal.

Les révoltés contre la loi de Dieu, les lâches esclaves d'une chaîne coupable, d'un ridicule respect humain, sont des égoïstes.

Mais les révoltés ou les lâches qui croient plus ou moins, ne pratiquent guère, quelques-uns même pas du tout. Les uns et les autres ont conscience qu'ils ne sont pas en règle, et la passion seule leur met un bandeau sur les yeux. Bien des circonstances arrachent ou soulèvent ce bandeau. Ils ont des remords ou des doutes, au moins intermittents. C'est une chance de retour.

Le groupe que j'appelle spécialement égoïste croit et pratique. On y peut plus facilement se faire illusion, ce qui est un im-

mense danger. Ces chrétiens, croyants et pratiquants, sont donc de ceux qui ont le plus besoin de se convertir.

Avant de travailler sur les autres, et pour que leur action ne soit pas vaine, il faut absolument qu'ils travaillent sur eux-mêmes.

Cueillons dans ce groupe des égoïstes trois variétés :

- Les mauvais riches,
- Les mauvaises langues,
- Les mauvais citoyens.

Les mauvais riches.

C'est une chose que l'on ne croirait pas — tant elle est invraisemblable — si les exemples n'en étaient, hélas ! trop nombreux : il y a des gens honnêtes, réguliers, bons paroissiens, honorés dans le monde, y occupant une position considérable, riches ou du moins fort à leur aise, qui ne font pas la charité. Je les appelle *les mauvais riches*.

Je dis qu'ils manquent à leur premier devoir.

Je dis qu'ils amassent contre eux et contre la société des haines terribles.

Je dis surtout que, s'ils ne se convertissent, tôt ou tard la colère de Dieu les atteindra.

Les malheureux ! ils n'ont donc jamais lu l'Évangile. Le *Beati pauperes spiritu*, le *Vae vobis divitibus*, les invitations continuelles à s'aimer les uns les autres — est-ce qu'ils aiment leurs frères les pauvres, quand ils les laissent mourir de faim ? — la parabole du mauvais riche, les termes de la dernière sentence, sentence de bénédiction et de malédiction, selon que l'on a ou que l'on n'a pas exercé les œuvres de miséricorde, ils semblent n'en tenir absolument aucun compte ! C'est à n'y pas croire.

Comment tout cela peut-il être pratiquement ignoré par des gens qui vont à l'église,

qui entendent la parole de Dieu, qui se confessent, qui, même au simple point de vue littéraire, remuent journellement une foule de livres où cette obligation de l'assistance mutuelle est, je ne dis pas enseignée, mais supposée comme le premier devoir de tout chrétien qui n'est pas hypocrite ?

Et pourtant le nombre est grand de ces chrétiens qui se font une fausse conscience ; qui, alléguant les nécessités de leur état, les exigences de leur rang dans le monde, l'obligation d'élever leurs enfants, que sais-je ? la lourdeur des impôts, la dureté des temps, suppriment tout-à-fait, ou restreignent dans les limites absolument ridicules, le budget de la charité.

« Tout est si cher ! disent-ils, nous sommes les premiers pauvres !... » Et ils ont vingt mille livres de rente !

Je ne sache pas de réforme plus urgente que celle de ces mauvais riches. Et si, par hasard, ceci tombait sous les yeux de quelque lecteur qui fût obligé de se reconnaître, je le conjure d'y penser très-sérieusement devant Dieu.

Indépendamment des considérations religieuses et morales, qu'il pèse cette considération sociale.

Ce sont les pauvres qui sont les instruments, sinon les artisans, des révolutions.

Les mauvais pauvres, bien entendu, car le pauvre chrétien connaît la béatitude : *Beati pauperes* ; il souffre donc, sinon avec joie, du moins avec résignation.

Or, qu'est-ce qui fait, qu'est-ce qui contribue, du moins pour beaucoup, à faire les mauvais pauvres, sinon les mauvais riches, c'est-à-dire les riches qui ne font pas la charité ?

Corriger tous ces mauvais riches, il ne faut pas y songer. Je borne mon ambition à

corriger quelques-uns de ceux qui croient qu'on peut être à la fois mauvais riche et bon chrétien, ou qui sont enfoncés dans une croûte si épaisse d'égoïsme qu'ils ne s'aperçoivent même pas qu'ils sont de mauvais riches.

« Prenez garde, leur dirai-je, que, si vous refusez à vos frères les pauvres la sainte et spontanée dime de la charité chrétienne, demain les faux Lazare de la Commune ne viennent tout vous prendre, non-seulement vos biens, mais votre vie. »

Ce n'est pas là de la rhétorique : c'est l'histoire d'hier. Tachez que ce ne soit pas l'histoire de demain.

SAUMUR

11 AVRIL.

La tranquillité, le calme, la décence, le respect des choses saintes et le respect de la vie humaine continuent de régner en Italie, témoin cet extrait d'une correspondance de Rome.

De nouveaux sacrilèges ont été commis à la Scala Santa ; on est parvenu à fracasser les vitres et on a jeté des immondices à travers les barres de fer de la balustrade. Aujourd'hui, les fidèles Romains sont invités à aller visiter ce lieu saint, en réparation de ces odieux sacrilèges.

Un pauvre paysan de la campagne romaine a été gravement maltraité parce qu'on avait entrevu sur sa poitrine, à travers sa chemise entr'ouverte, un scapulaire et une médaille. On lui a arraché sa médaille, on l'a jetée dans un tas d'immondices, et on a laissé le pauvre paysan couvert de sang et à demi-mort. Un jeune Anglais, d'une des plus nobles familles de l'Irlande, a été frappé en plein jour, dans le Corso, parce qu'il portait à sa cravate une épingle surmontée de la croix de Castelfidardo.

La même correspondance ajoute :

Depuis longtemps la mortalité est grande à Rome. On a calculé que Rome est en ce moment la ville du monde où l'on enregistre le plus de décès. La mortalité est arrivée au chiffre de 37 sur 1,000. Toutes les semaines, le nombre des décès surpasse de plus de 100 le nombre des naissances. On attribue ces conditions de la nouvelle capitale à la misère tous les jours croissante, à la licence donnée à tous les vices et à toutes les mauvaises passions, aux ordures importées par les Buzzurri.

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

HISTOIRE D'UNE JEUNE FILLE  
ET D'UN ROSIER.

(Suite.)

II

Je devinai qu'il débutait par tenir à Marie des discours inconvenants, car la pauvre jeune fille tremblait et jetait autour d'elle des regards empreints d'une supplication craintive, comme si elle eût imploré l'appui des passants pour être délivrée de cet homme.

M'élançant, franchir d'un bond la distance qui me séparait de l'ouvrière, repousser son agresseur, tendre ma carte à celui-ci et présenter mon bras à la jeune fille, tout cela fut l'affaire d'une seconde.

— Oh ! merci, monsieur, merci ! murmura-t-elle.

Je pressai le pas, afin de conduire Marie jusqu'à sa porte, et je revins aussitôt, croyant retrouver l'homme qui l'avait insultée. Le lâche était parti.

A-t-il voulu se soustraire à une explication ? Tant mieux !

Le duel n'est pas dans mes goûts ; il est encore moins dans mes principes, et je viens de jouer là bien évidemment le rôle d'un homme qui, après avoir été le provocateur, n'a plus, d'après le code des lois mondaines, aucune raison acceptable de refuser un cartel.

Je rentrai chez moi. Pendant bien longtemps il me fut impossible de reprendre du calme.

Quelle étrange émotion s'emparait de mon âme ? D'où provenait cet élan de colère que je n'avais pu réprimer tout à l'heure, et que je maîtrisais difficilement encore, au souvenir de l'insulte faite à la jeune ouvrière ?

Il m'était arrivé, dans les rues de Paris, d'assister à des scènes du même genre.

J'avais remarqué cent fois de malheureuses femmes, assaillies, tourmentées par d'absurdes Lovelaces, et l'on ne m'avait jamais vu courir au secours de la victime. Je crois même que je risais intérieurement de son allure incertaine, de sa contenance effarée, de ses évolutions bizarres pour faire perdre sa piste au séducteur en plein vent.

Certes, il y avait loin de mon indifférence habi-

tuelle à cette ardeur subite qui venait de m'entraîner à prendre la défense de la morale et de la vertu.

La jeune fille était assise à sa place accoutumée.

Ses yeux rencontrèrent les miens. Elle me reconnut et devint très-rouge. Mais, se remettant presque aussitôt, elle se leva, me fit un geste de remerciement et m'adressa un sourire gracieux.

Je sentis mon cœur éperdu d'ivresse.

Un nuage descendit sur mon front et je crus que j'allais m'évanouir. Le bandeau se déchirait ; je voyais clair au fond de moi-même.

Où me conduira cette passion ? Suis-je capable de séduire Marie. Ne serait-il pas indigne de profiter d'un sentiment de reconnaissance pour trouver le chemin de son affection, pour abuser de sa candeur, pour tuer son avenir ? Non, je ne la reverrai plus ; je prendrai des mesures contre ma faiblesse, et, s'il le faut, je quitterai Chatou.

Un violent coup de sonnette m'arracha à ces réflexions. J'ouvris.

Deux hommes parurent.

— Monsieur, dit l'un d'eux, vous avez outragé le comte Ernest de Frazieres, notre ami, et nous venons vous demander réparation.

— Ah ! très-bien, messieurs, répondis-je, en me mordant les lèvres. Vous auriez pu toutefois sonner moins fort. Daignez vous asseoir.

Je leur offris des sièges. Le personnage qui avait déjà porté la parole reprit :

— Ce matin, au sortir de la messe, le comte échangeait quelques mots avec une jeune personne, quand vous l'avez brusquement séparé de son interlocutrice, en lui jetant votre adresse avec un geste de défi.

— Je l'avoue, répondis-je.

— Cette personne est-elle votre sœur, ou vous serait-elle unie par quelque autre lien ?

— Je la connais à peine.

— Voici qui devient inexplicable. Elle n'est pas votre parente, vous n'avez avec elle aucune relation, et vous prenez sa défense avec tant de chaleur ? Depuis feu don Quichotte, de réjouissante mémoire, je ne pensais pas qu'il eût au monde un homme assez.... chevaleresque, pour rompre

A la suite de pourparlers engagés entre le cabinet de Versailles et le gouvernement de Pékin, l'indemnité accordée par la Chine pour le massacre de nos nationaux à Tien-Tsin, vient d'être définitivement réglée à 2 millions.

Sur cette somme, 200,000 fr. sont alloués à la famille de M. Fontanier, consul dans cette ville; 150,000 fr. à celle de M. Thomassin, chancelier de la légation de Pékin, arrivé de France avec sa jeune femme, la veille de son massacre.

Le gouvernement accorde divers dédommagements pécuniaires aux familles des autres victimes.

Enfin, une somme de 500,000 fr. est consacrée à la reconstruction de l'église chrétienne de Tien-Tsin, détruite par les insurgés chinois.

Hier a eu lieu l'ouverture du Reichstag allemand. Au nom de l'empereur Guillaume, M. de Bismark a lu le discours du Trône. C'est un discours d'affaires intérieures, et qui ne touche en rien à la politique extérieure, si ce n'est qu'il affirme, une fois de plus, les bons rapports de l'empire allemand avec les autres puissances.

Mais, depuis la dernière guerre, ce qui intéresse l'intérieur même de l'Allemagne nous touche directement, puisque l'Alsace et la Lorraine y sont momentanément comprises. « La nouvelle organisation et la consolidation de l'Alsace-Lorraine, fait-on dire au souverain, suivent une marche favorable. » Nous devons nous inquiéter d'autant moins de ce langage que, ne serait-il pas conforme à la vérité, on le tiendrait quand même.

M. Thiers est en vacances; M. Thiers vient à Paris, et il dîne en compagnie de cette gauche qui a ses secrètes amours. Hier soir, grande réception à l'Élysée; M. le Président avait auprès de lui M. Vautrain, à droite; M. Renault, à gauche; en face, M. Léon Say. Presque pas de dames: on était en famille; on jouait aux jeux innocents de la politique, pendant que la droite, voyageant en province, y constatait probablement les ravages moraux causés par une administration aussi multicolore que celle dont nous jouissons en ce moment.

Presque tous les députés de nuance écarlate s'étaient donné rendez-vous dans les salons de la présidence; le conseil municipal de Paris y était représenté par le radical M. Marmottan; les gloires de la capitale y étaient personnifiées par M. Littré.

Nous récoltons une jolie phrase dans le compte-rendu d'un journal officieux: « Avec son attitude calme et digne, malgré la balafre qui signale son visage, le prince Orloff a été l'objet de l'attention générale. » — Nous ignorions jusqu'ici qu'une balafre fût un titre de honte, absolument comme la banqueroute du citoyen Mottu; mais enfin nous sommes heureux d'apprendre, de la bouche même du reporter dévoué à M. Thiers, que, malgré sa balafre, le prince Orloff a été fort recherché.

C'est égal, si nous étions Louis XIV, il

nous semble que nous choisirions un autre Dangeau!

(Union.)

Nos renseignements particuliers nous apprennent qu'on remarquait au nombre des invités, MM. Henri Vriqnault, du *Bien public*, et Ratisbonne, des *Débats*.

Les dames étaient en toilette sévère, M<sup>me</sup> Thiers et M<sup>lle</sup> Dosne en noir, M<sup>lle</sup> Jacquemart fort entourée semblait, comme à Versailles, faire les honneurs de la maison.

M. Thiers était rayonnant. Il a eu pour chacun de ses hôtes un mot spirituel ou une parole aimable.

A une heure après minuit, on était de retour à Versailles, et l'hôtel de la Présidence a repris, dès ce matin, à l'heure accoutumée, sa physionomie ordinaire. M. Thiers s'est remis au travail, comme si rien n'avait été changé la veille dans ses habitudes.

Voilà la France rassurée et tranquille.

Notre sécurité serait au comble, si on avait complété ces détails, en annonçant que M<sup>lle</sup> Felicie avait eu soin de faire servir au Président son café au lait bien sucré et bien chaud.

Pendant qu'on dîne à l'Élysée *Paris-Journal* nous donne la nouvelle suivante:

« Avant-hier, deux voitures chargées de ferraille se sont présentées à la porte de Montreuil. Les employés de l'octroi, en les visitant, ont découvert dans l'une d'elles 54 bombes et obus provenant de l'extérieur, et dans l'autre 41 engins de guerre.

« La préfecture de police a saisi les voitures et leurs conducteurs. »

De tous les journaux de l'Ouest que nous avons sous les yeux et dont nous sommes à même d'étudier la marche politique et religieuse, le *Journal du Mans* est le seul qui suive d'un pas ferme la route de la vérité et de l'orthodoxie.

Sa réponse à la lettre des quatorze est nette et péremptoire.

« Oui, messieurs, dit-il, la cause du Pape a été abandonnée par vous, le 23 mars 1872, plus qu'elle ne l'avait été le 22 juillet 1871. Les droits imprescriptibles n'ont été proclamés que du bout des lèvres, et l'ajournement seul a été accepté par la Chambre, en même temps qu'au mépris de ces droits du Saint-Père, M. Fournier se rendait à Rome. Vous avez accepté témérairement, pour ne pas dire plus, les déclarations catégoriques d'un gouvernement qui agissait de la manière la plus catégoriquement contradictoire, en faisant présenter à Victor-Emmanuel, au Quirinal, à Rome, le 25 mars, les lettres de créance de notre ambassadeur. Dieu vous a appliqué, ce jour-là, et peut appliquer à la France ces paroles:

« Ce peuple m'honore du bout des lèvres, et son cœur est loin de moi. »

« Souvenez-vous que Ponce-Pilate proclamait juste celui qu'il laissait mourir!

« Et voilà pourquoi l'opinion vous accuse; voilà pourquoi, même en admettant vos bonnes intentions, elle ne peut méconnaître la portée de ce vote. On ne vous découragera pas, dites-vous. Quel courage vous a-

ainsi des lances en faveur de la première beauté.

— Monsieur! cria-je avec indignation.

— Ne nous emportons pas, de grâce. Votre intérêt pour cette jeune inconnue doit être fort médiocre. Machinalement, par distraction peut-être, vous vous êtes placé en travers de la route du comte, et vous ne connaissez, — permettez-moi de vous le dire, — ni la délicatesse de caractère, ni la loyauté de sentiments de notre ami.

— Où voulez-vous en arriver? Le comte, votre ami, n'épousera pas une ouvrière.

— Sans aucun doute. Mais que vous importe? Il serait bienséant, vous devez le comprendre, de ne plus vous poser en obstacle devant des projets, dont l'exécution doit tourner, dans tous les cas, à l'avantage de la personne...

Je me levai, frémissant.

— Tout est compris, lui dis-je. Il est impossible de me proposer en meilleurs termes et avec plus de cynisme la complicité d'une infamie.

— Monsieur! cria-t-il à son tour.

— Voici la réponse que je vous charge de reporter en toutes lettres à M. de Frazières; le hasard a voulu qu'un honnête homme se trouvât sur le chemin d'une jeune fille timide et sans expérience;

elle a été sauvée d'une première tentative de séduction, bonne œuvre dont on se glorifie, et qu'on ne laissera point imparfaite.

— Il est difficile alors, dit sèchement mon interlocuteur, que cette querelle se termine par la voie de la conciliation.

— Comme il vous plaira, je suis à vos ordres.

— Nous regardons comme un devoir de vous prévenir que le comte est de première force au tir et qu'il a huit ans d'escrime.

— Voilà qui me décide à lui laisser le choix des armes.

— Alors, l'épée.

— J'accepte.

— Votre jour?

— Demain. Finissons-en le plus vite possible.

— La campagne de M. de Frazières est à deux lieues d'ici, près de Saint-Germain. Ce sera de ce côté que le combat aura lieu, si vous n'y voyez pas d'obstacle.

— Aucun.

— Fixons le rendez-vous à la gare. Six heures du matin.

— C'est convenu.

Les témoins du comte se retirèrent, et j'envoyai

un exprès à deux de mes amis, qui accoururent le soir même.

O stupide influence du préjugé, logique imbécile de la passion!

Toute ma vie j'avais blâmé le duel; mes principes le repoussaient; ma conscience, pendant le dialogue qu'on vient de lire, était en pleine révolte, et je n'eus pas la fermeté d'être d'accord avec mes propres convictions.

Le philosophe qui a dit: « Pour refuser un duel, et le refuser en chrétien, il faut plus de courage que pour l'accepter, » n'a certes pas eu tort.

Je le sais aujourd'hui par expérience.

Ici bas, les fautes s'enchaînent. A la suite d'un sentiment de curiosité, que j'avais eu l'imprudence d'entretenir, d'autres sentiments avaient envahi mon âme.

Celui de la colère me dominait alors impérieusement.

Quoi! j'allais prendre des mesures contre moi-même; j'étais décidé à m'éloigner, à souffrir, plutôt que de compromettre la vertu d'une femme, — et voici qu'un autre homme, un fat, un débauché sans vergogne, veut cueillir une fleur d'innocence

## LE CITOYEN MARCOU

MAIRE DE CARCASSONNE.

On lit dans le *Figaro*:

Je veux parler de l'affaire du couvent de Sainte-Gracieuse à Carcassonne. Le maire de cette ville, rédacteur en chef d'un journal rouge intitulé *la Fraternité*, a fait insérer dans cette feuille un article avec ce titre, dont je conserve la disposition:

### ACCUSATION

DE VIOL, D'ATTENTATS A LA PUDEUR  
portée par M<sup>lle</sup> M..., de Narbonne

### CONTRE

des religieuses du couvent de Sainte-Gracieuse  
de Carcassonne  
et divers prêtres de ce diocèse.

Point n'est besoin d'analyser cet article; il suffit de dire qu'il répondait parfaitement à ce titre charlatanesque. Avant de vous renseigner sur cette affaire, il est bon de vous édifier sur le compte du citoyen Marcou.

Le citoyen Théophile Marcou est un vieux rouge, avocat de profession, déporté au 2 décembre, préfet du 4 septembre, dégoûté, maire de Carcassonne et président du conseil général de l'Aude. Ledit Marcou est fils d'un curé défroqué et d'une religieuse qui avait jeté sa guimpe par-dessus les moulins.

Ses antécédents et son origine expliquent suffisamment l'article à sensation dont il s'est rendu coupable.

Que Carcassonne soit orné d'un maire rouge et hostile à la religion catholique, je n'aurai pas la naïveté de m'en étonner; mais ce qui est un peu plus surprenant, c'est que la justice ait donné tête baissée dans ce piège tendu à son sérieux et à sa dignité; c'est que, sans enquête préalable, le procureur de la République ait envahi le couvent de Sainte-Gracieuse, troublant, par sa présence insolite, le recueillement de ce paisible cloître. Est-il besoin d'ajouter qu'on avait affaire à une folle, pour ne pas dire pis, et qu'on n'a pas pu trouver à ses allégations l'ombre même d'un prétexte?

Les renseignements du *Figaro* ne sont pas tout-à-fait exacts.

M. Marcou, dit *l'Univers*, est bien fils de prêtre, mais non pas de religieuse, comme le veut la tradition populaire. Dans l'indult du cardinal Caprara, sollicité par la mansuétude de l'évêque pour que le prêtre séculier Jean Marcou se puisse marier correctement, la future est qualifiée *laica et libera*.

Par parenthèse, M. Théophile Marcou devrait relire souvent ce solennel papier de famille, auquel il doit l'honneur d'être enfant légitime. Il y verrait l'humilité et la foi de son père, la mansuétude de l'Église, et l'urgente nécessité de cette pleine puissance apostolique dont il dit plus de mal qu'il ne convient à aucun homme juste. Sans ce papier, il serait irrégulier.

Il ne l'est pas. La bénédiction eut lieu « selon les rites de la sainte Église romaine. » Témoins, Jean Bouscatier, cordonnier, et R. Marcou, aussi cordonnier. « En vertu de l'indult, nous déclarons légitimes les enfants nés et ceux qui naîtront dans la suite des parties ci-dessus nommées. — Bon nery, prêtre. »

Dans la réponse qu'il nous adresse, le rédacteur en chef de la *Fraternité* déclare l'intention de remonter à la source de la légende qui attribue à M<sup>me</sup>

que je respecte! Un coureur de boudoirs ose me demander la promesse de ne pas lui faire obstacle! Il m'insulte dans mon orgueil, dans ma délicatesse, dans mon amour... Malheur à lui!

Au lever du soleil, nous étions, mes amis et moi, sous une avenue de la forêt de Saint-Germain. C'était là que Frazières et ses témoins devaient nous rejoindre. Ils arrivèrent dans un élégant coupé.

Un domestique à cheval les accompagnait.

Les terrain choisi, les armes mesurées, le comte, avant de prendre la sienne, tira de sa poche un portefeuille et appela le domestique.

— Cent francs pour toi, lui dit-il, si tu es dans une heure à Chatou, et si tu remets cette lettre à M<sup>lle</sup> Marie Lagrange, n° 22, rue de Seine.

Je poussai un cri de fureur.

— Qu'avez-vous donc? me demanda Frazières avec un flegme insolent. Voilà des épées, voici ma poitrine. A quoi bon vous occuper du reste? En garde, monsieur!

Nous croisâmes le fer.

PAUL AUBRY.

(La suite à demain.)

sa mère la qualité d'ancienne religieuse. Il paraît se tenir pour offensé de cette légende. Voilà sa besogne faite et son origine réhabilitée.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Ce matin seulement nous recevons le discours de Mirabeau-Gambetta. Nous pourrions assaisonner demain le compte-rendu du banquet d'Angers d'un peu de sel démagogique et le poivrer au besoin d'éloquence communarde.

#### La Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé.

II

On l'enterra dans l'église des Frères mineurs de Tours, et la fin de sa vie fut le commencement du culte rendu à sa mémoire.

Dès le 14 avril 1414, les informations s'ouvrirent pour arriver à sa canonisation, mais ne purent aboutir au milieu des troubles du grand schisme d'Occident. Jeanne-Marie de Maillé demeura toutefois l'objet d'un culte public, et son image était exposée dans l'église des Cordeliers avec l'aurole des saints.

En 1562, ses dépouilles furent jetées au vent par les huguenots, qui, à leur insu proclamaient ainsi sa gloire.

Un petit-neveu de la bienheureuse, Simon de Maillé, occupait alors le siège de Tours.

En 1793, le tombeau de Jeanne-Marie de Maillé, sur lequel s'étaient opérés tant de miracles, disparut au milieu des ruines de l'église des Cordeliers; en 1798, ce qui restait de l'église fut transformé en théâtre. En 1869, ce théâtre, jugé trop mesquin, fut démoli pour faire place à quelque chose qui fit plus d'honneur aux temps nouveaux. Pendant que le marteau profanateur faisait son œuvre dans le vieil édifice rempli de souvenirs religieux, on découvrit un tombeau que l'on crut être d'abord celui de Jeanne-Marie de Maillé; l'erreur fut de courte durée.

Mais cette erreur elle-même devait servir aux desseins de Dieu. M<sup>sr</sup> Guibert, alors archevêque de Tours, frappé d'un certain réveil de la piété populaire envers Jeanne-Marie de Maillé, fit commencer une procédure selon les formalités prescrites, reprenant ainsi le procès d'information de 1414. L'enquête poursuivie par le tribunal ecclésiastique de Tours fut adressée à Rome, et soumise à l'examen de la sacrée congrégation des Rites. Dix-neuf archevêques et évêques s'unirent à la supplique du digne successeur de saint Martin. Avec quel soin pieux M<sup>sr</sup> Guibert, pendant le Concile à Rome, pressa les travaux d'examen et de discussion! Un décret de la Congrégation confirma le culte rendu de temps immémorial à la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, et le Pape le sanctionna le 27 avril 1874. De plus, le Souverain-Pontife accorda l'autorisation de célébrer la messe et l'office divin en l'honneur de la bienheureuse.

Voilà toute l'explication de la solennité qui se célèbre en ce moment à Tours. On fête une béatification dans la métropole de Saint-Gatien, comme on fêterait une canonisation à Saint-Pierre à Rome. C'est la glorification d'une femme, modèle de toutes les vertus et consolatrice de toutes les douleurs qu'elle rencontra sur son chemin.

Au milieu de nos malheurs et de la redoutable obscurité de l'avenir, quelque chose d'extraordinaire nous apparaît et nous

frappe. Le surnaturel se mêle profondément aux tristesses de notre âge, et, pour ne parler ici que de Tours, M<sup>sr</sup> Guibert a été l'instrument de desseins providentiels bien dignes de l'attention du monde. Deux choses, par dessus toutes les autres, ont marqué son épiscopat à Tours. La première, c'est la restauration du culte de Saint-Martin autour de son tombeau retrouvé, en attendant la construction de l'église pour laquelle M<sup>sr</sup> Guibert a recueilli, malgré la difficulté des temps, quatorze cent mille francs. La seconde chose, c'est le rétablissement du culte de Jeanne-Marie de Maillé, sa glorification. Saint-Martin! Jeanne-Marie de Maillé! il est beau d'associer son nom à de telles gloires et d'avoir contribué à faire revivre ce qui doit aider à nous tirer de l'abaissement et de la mort. (Fin.)

Deux orphelins nommés Lalande Marie-Louise, âgée d'environ quatre ans, et Lalande Charles-Georges, âgé d'environ deux ans, fils de Lalande Auguste-Jules, bourrelier, décédé à Mamers le 12 juillet 1874, et de Leroy Marie-Louise, décédée à Neuvillalais le 12 avril de la même année, viennent d'être admis à l'Hospice du Mans.

Les recherches faites pour découvrir le lieu de naissance de ces enfants étant restées infructueuses, MM. les maires sont priés de vérifier sur les registres de l'état-civil s'il n'y existerait pas d'actes applicables aux jeunes Lalande.

Le suicide est une horrible chose, dit la *Revue de l'Ouest*, mais il l'est bien plus encore lorsque c'est par l'ivresse qu'on cherche à se donner la mort. Un cultivateur de Noirlieu, jeune et père de famille, a voulu se défaire de la vie en se plongeant dans l'ivresse. Après avoir bu deux bouteilles de vin, il dit à sa femme de préparer son lit, parce qu'il allait mourir; puis se rendit dans l'écurie où il absorba un litre d'eau-de-vie. En rentrant dans sa chambre, il avait un aspect effrayant: ses traits étaient crispés et ses jambes ne pouvaient le soutenir. Il fit quelques pas et tomba comme une masse en frappant la tête sur le sol. On le déposa sur son lit. Ce ne fut que le lendemain soir qu'il rendit le dernier soupir. La mort, qui produit toujours une impression si profonde, n'offre dans de pareilles circonstances que dégoût et répulsion.

On attribue la résolution de cet homme à la crainte d'être poursuivi, à la suite d'une rixe qu'il avait eue avec un de ses voisins à la sortie d'un cabaret.

Un horrible accident est arrivé entre Conchamp et Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

M. Eutrope Charrier, propriétaire et frère du maire de Plassay, descendait en tilbury la côte de Fonbruant, accompagné d'un voiturier de sa connaissance.

Tout-à-coup, à la suite de la rupture de la sous-ventrière, les deux voyageurs perdirent l'équilibre, et le cheval, talonné par les brancards tombés à terre, prit une course désordonnée que personne ne put arrêter. M. Charrier dont le pied était engagé dans le garde-crotte, fut ainsi traîné, la tête en bas, sur les cailloux de la route, jusqu'à Saint-Porchaire. La mort de M. Charrier suivit de près les tortures qu'il avait endurées.

Son compagnon a, dit-on, une jambe ou un bras cassé.

Le sieur Redureau, Jean, carrier à la Meignanne, était occupé à bourrer une mine à l'aide d'un instrument en cuivre. Tout-à-coup, le feu prit à la mèche et l'explosion eut lieu instantanément. Redureau fut couvert de débris de pierres et de poudre.

Ses blessures sont très-graves, néanmoins on espère lui sauver la vie.

On lit dans le *Charentais* d'Angoulême :

Depuis longtemps, la police était informée qu'un cafetier de la place du Champ-de-Foire tenait une salle de jeu clandestine dans son établissement, et que certains joueurs de la ville et des environs s'y donnaient rendez-vous à des heures convenues d'avance.

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, après avoir pris toutes ses précautions et fait garder toutes les issues, M. le commissaire de police est entré dans une salle du premier étage donnant sur le derrière de la maison, où il a trouvé dix-neuf personnes jouant le baccarat. Il a immédiatement saisi les cartes et les enjeux, et, après avoir constaté l'identité de chacun des joueurs, qu'il a invités à se retirer, il a dressé procès-verbal contre le cafetier.

Hier matin, le citoyen Gambetta et ses amis rouges sang de bœuf ont déjeuné chez M. Guilbault-Bellanger.

Gambetta-Coclès a peint ses angoisses patriotiques de la Défense.

M. Guilbault-Bellanger a remercié le sauveur de la France d'être venu ajouter une nouvelle journée à celle dont notre cité angevine garde le souvenir.

Il a également remercié M. Allain-Targé d'avoir bien voulu accompagner son ami, le félicitant de son ardent patriotisme qui a si bien secondé M. Gambetta. Enfin, rien que des congratulations et des salamalecs; un vrai miel! « Vous êtes un grand patriote, je suis un grand patriote, nous sommes tous de grands patriotes, ils sont tous de grands patriotes. — A votre santé! »

Mardi matin a eu lieu, en l'église Saint-Laud, le service anniversaire de M. le comte de Quatrebarbes.

L'église était pleine d'amis, accourus de tous les points du département pour rendre un dernier hommage à sa mémoire. Un tel empressement, une pareille affluence disaient assez quels regrets laisse cet homme universellement aimé et respecté, dont le souvenir reste aussi cher, aussi présent parmi nous que le jour où nous l'avons perdu, et que personne ne remplacera.

(Union de l'Ouest.)

Hier matin à 11 heures, le général de Maubranche est venu à Saumur passer en revue les troupes de la garnison et le 8<sup>e</sup> dragons.

Il a fait exécuter de grandes manœuvres de cavalerie et d'infanterie, et s'est montré très-satisfait de la précision des évolutions.

Les vins sont clarifiés sûrement et promptement par la *Pulvérisine d'Appert*, qui coûte 10 cent. par hectol.

## Variétés.

D'abord une délicieuse fantaisie de Georges Maillard, dans le *Courrier de France*:

UNE HORLOGE QUI BAT LA BRELOQUE.

L'horloge, autrefois si précise de la place de la Bourse, continue à faire gémir tout Paris.

Si ponctuelle jadis, elle a maintenant, cette horloge célèbre, des fantaisies inouïes et des écarts absolument inexcusables. D'une autre qu'elle, cela étonnerait moins; mais elle!... elle, la ponctualité, la précision, l'exactitude en personne, la voici qui se permet des légèretés impardonnables. Elle se conduit, cette vertu impeccable, comme une horloge du demi-monde; elle n'a plus de préjugés, elle se rit du qu'en dira-t-on; elle jongle sur les secondes, elle polke sur les

minutes, et les cinq minutes même sont devenues pour elle chose vile et tout-à-fait indigne d'attention.

Cette conduite est inqualifiable.

Quel est l'auteur responsable des méfaits de cette horloge coupable? quel est le tuteur de cette enfant dévoyée? En vérité, les irrégularités de cette horloge jusqu'ici si vertueuse sont pénibles: on dirait les inconduites subites d'une honnête femme inopinément dévoyée par quelque enjôleur du sentier de la sagesse.

Nous supplions messieurs du conseil municipal de vouloir bien arrêter au plus vite les écarts de cette horloge, qui glisse sur la pente fatale du vice. Elle a si longtemps été sage qu'on la respecte encore; mais il faut prendre garde; la réputation d'une pendule comme celle d'une honnête femme est vite ternie, et ce malheur-là est irréparable. On ne la condamne pas encore, cette horloge affolée, mais voici déjà qu'on en parle tout bas et qu'on fait de méchants mots sur son compte.

— Elle est comme la Bourse, disait hier une langue venimeuse: il y a des jours où elle ne marche pas.

« Que nos édailes avisent! » comme on dit encore aujourd'hui dans les feuilles départementales.

DANGER D'ÊTRE TROP BELLE.

La semaine dernière, une jeune juive, d'une grande beauté, se promenait dans la commune de Puteaux.

Sur son passage, badauds et autres se retournaient pour contempler un moment le visage, la taille, le port de cette majestueuse personne qui semblait, du reste, habituée aux hommages de la foule curieuse et imbécile.

Soudain s'élança vers elle une autre femme de vingt à vingt-cinq ans. Sa figure est comme bouleversée; de ses yeux jaillissent des éclairs et sur ses épaules flotte une longue chevelure éparse; elle tient à la main une petite fiole pleine d'un liquide incolore, qu'elle jette par derrière sur la belle juive avant qu'on ait pu deviner sa funeste pensée.

Or, c'était de l'acide nitrique!

Heureusement le terrible corrosif n'atteignit que les cheveux et les vêtements de celle-ci, sans attaquer la chair.

Les vastes chignons d'aujourd'hui ne sont donc pas toujours inutiles.

On arrêta immédiatement la coupable, qui, conduite devant le commissaire de la circonscription, déclara qu'elle n'avait pas eu d'autre motif pour commettre son attentat que celui de défigurer à jamais une femme dont l'extrême beauté l'avait remplie de haine jalouse.

« Je me croyais jolie avant de l'avoir vue, ajouta-t-elle avec un geste plein de menace, mais depuis je me trouve affreuse, et ne puis me regarder dans mon miroir sans colère et sans dégoût. »

Cette singulière et dangereuse fille se nomme Berthe G... A part l'expression de cruauté qu'ont pris ses traits en prononçant ces paroles criminelles, elle n'est vraiment pas mal, et nous donnons tort à son miroir qui lui dit qu'elle est laide.

Jusqu'à ce jour, Berthe était restée une modeste et laborieuse ouvrière, dont la conduite n'avait donné lieu à aucune remarque défavorable. On suppose donc qu'un dérangement est survenu dans l'état de ses facultés mentales, et des médecins aliénistes seront appelés à l'examiner.

Quoi qu'il en soit, la belle juive, qui a nom Eugénie, fera bien de suivre l'exemple des femmes mauresques, en couvrant, à l'avenir, son visage éblouissant d'un triple voile. Si les hommes y perdent, elle y gagnera, et peut-être cela vaudra-t-il mieux pour la moralité et la décence publiques.

LE CHAPEAU DE L'AUMONIER.

Nos troupes venaient d'évacuer le Mans quand les Prussiens occupèrent la ville.

Un seul étranger était resté à l'hôtel de la Boule-d'Or; c'était un prêtre, l'aumônier de Charette, ex-précepteur des enfants du marquis de Talhouët. Son nom importe peu.

Les officiers prussiens arrivent bruyants, hautains, arrogants, impérieux et ordonnent qu'on leur serve un repas copieux. L'hôtelier dit, — il le fallait bien, — et les officiers s'attablent en tenant à haute voix les propos les plus injurieux sur notre compte.

L'abbé était là et entendait.

— Messieurs, dit-il en se levant, il y a ici

un Français, c'est moi, et il m'est impossible de tolérer un pareil langage.

Et avisant un des Prussiens :  
— Monsieur, continua le prêtre, je vous défends de continuer ; vous m'entendez ?  
Cris ; tumulte, haro sur l'abbé patriote. Les officiers l'entourent et l'un d'eux le coiffe de son casque. L'abbé prend son chapeau d'aumônier et le plante prestement sur la tête du Prussien ; puis, la voix haute et le geste décidé — notez que l'abbé est un fort bel homme, taillé en athlète :  
— Si vous retirez ce chapeau, je vous assomme !

Le sang-froid, le ton, le geste, le regard du prêtre intimidèrent les officiers prussiens ; peut-être aussi eurent-ils honte de leur grossièreté, mais le fait est qu'ils baissèrent pavillon et firent des excuses.

Et c'est ainsi que les Allemands furent vaincus cette fois-là par un homme inoffensif.

L'INCENDIE DU VILLAGE DES PLANCHES.

C'est le *Courrier du Jura* qui nous apporte les détails de ce triste événement.

Dimanche matin, sans qu'on puisse en indiquer la cause, un épouvantable incendie, excité par un vent tempétueux, a dévoré en quelques instants toutes les habitations de ce village, moins la gendarmerie, l'école et les moulins ; l'église et la cure ont eu seulement leurs toitures consumées. Une pauvre femme de quatre-vingt ans, n'ayant pu fuir assez vite, a été asphyxiée par la fumée et a péri dans les flammes.

Deux à trois cents personnes, restées sans abri, ont été obligées de chercher un refuge dans les environs. La plus grande partie des mobiliers ont été détruits.

A la nouvelle du sinistre, M. Millet, se-

crétaire-général de la préfecture, est parti en toute hâte pour organiser les premiers secours, en l'absence de M. le préfet qui avait quitté Lons-le-Saulnier la veille au soir. Le tocsin avait déjà appelé sur les lieux menacés toutes les pompes des environs et une foule considérable de travailleurs qui ont rivalisé de zèle pour combattre le fléau ; mais tous les efforts devaient être inutiles devant l'élément destructeur favorisé par les matières inflammables qui composent les toitures de ces habitations dans ces régions élevées.

Tout le monde a fait courageusement son devoir ; mais on cite en particulier le vieux curé de la commune incendiée et le brigadier de gendarmerie, dont la conduite dans ce terrible moment a fait l'admiration générale.

On n'a pu encore apprécier les pertes ; mais elles sont nécessairement considérables, et peu de maisons étaient assurées.

Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

Le 8 avril a commencé dans toute la France le travail du nouveau recensement général de la population.

Ce travail doit être terminé entièrement le 15 mai.

M. Rouher, parti mercredi soir pour Londres, doit y rester jusqu'à la veille de la rentrée de l'Assemblée nationale.

10 avril, matin.  
M. Grévy fait démentir une nouvelle donnée par les journaux d'hier. Il n'est absolument pour rien dans la création de la nouvelle feuille qui s'intitule *le Matin*.

10 avril, soir.  
Une très-grave nouvelle circule ici depuis hier, venant de Berlin. L'empereur Guillaume, que l'on disait rétabli, serait au contraire plus malade ; on parle de symptômes d'hydropisie.

Le Conseil général de l'Eure condamne la théorie des virements et des mandats fictifs.

Le Conseil général de la Haute-Garonne a repoussé une proposition de dix de ses membres demandant l'élargissement de M. Duportal.

Le bruit de la démission de M. de Broglie prend de la consistance.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

M. BIROT,  
TEINTURIER A SAUMUR,  
Sucr de M. TAILBOUIS,

A reçu la lettre suivante :

« Monsieur,  
» Je ne puis que vous féliciter de votre travail.  
» Je connais bien des maisons de teinturerie de Paris et de la province, et je suis forcé de re-

» connaître que beaucoup de ces établissements ne pourraient rivaliser avec les teintures et nettoyages que vous obtenez.

» Recevez, etc.

» DE LA ROBARDIÈRE,  
» propriétaire à Angers. »

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE  
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION  
(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris.

La société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte-courant aux taux ci-après :

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité . . . . . 3,65  
soit 1 centime par jour.  
De 12 jours à 3 mois. . . . . 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois . . . . . 5 1/2  
soit 1 centime 1/2 par jour.

De 6 mois à un an . . . . . 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Toulouse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France, et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisse des déposants, et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration.  
N. LEBEVRE-DURUFLÉ, G. O.\*,  
Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AVRIL 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	916 25	1	25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	»
4 1/3 % jouiss. 22 septembre.	79	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	290	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	215	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	516 25	»	»
5 % Emprunt . . . . .	88 85	»	»	Crédit Foncier d'Autriche . . . . .	445	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	940	»	20
Obligations du Trésor, t. payé.	425	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	512 50	5	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	217	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	892 50	5	»				Orléans . . . . .
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	372 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	615	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	290	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	437	1	95	Midi, jouissance juillet. . . . .	998 50	»	7 50	Est . . . . .	293	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	277 50	»	»	Nord, jouissance juillet. . . . .	838 75	»	1 15	Nord . . . . .	302	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	250	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	602 05	»	2 50	Ouest . . . . .	286 50	»	»
— libéré . . . . .	250	»	2 59	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	»	»	»	Midi . . . . .	288	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3755	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	677 50	»	2 50	Deux-Charentes . . . . .	275	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	680	»	»	Société parisienne du Gaz. . . . .	36 25	»	1 75	Vendée . . . . .	252 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»								
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	845	»	»								

GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 30 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE  
A l'amiable,

POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE,  
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Vieux-Pont.

Composée d'un rez-de-chaussée, d'une chambre à cheminée et cabinet froid ; au premier une chambre et deux cabinets, grenier au-dessus ; cour commune, puits, un cellier au fond de la cour ; joignant au levant Lemoine, au nord Saulais, au midi la rue et au couchant M<sup>me</sup> Drouard ; appartenant à M. Meschines.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter :

A M. François PERCHER, expert à Saumur, rue Beaurepaire,  
Ou à M. MÉHOUS, notaire à Saumur. (212)

On demande un homme pour garde champêtre.  
S'adresser à M. PERREAU, maire de Distré. (84)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 4 avril 1872, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Orfosse, commune de Verrerie, dans la maison de la veuve FRANÇOIS-BIGOT, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, 4 couettes, traversins, couvertures, rideaux, draps, serviettes, chemises, effets, armoires, commode, tables, chaises, pendule, huche, charrette, charrues et autres instruments aratoires, batterie de cuisine, etc., 8 barriques de vin blanc et 4 de vin rouge, avoine, etc.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME, de 15 ans environ, ayant déjà travaillé dans un bureau. S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

DE SUITE  
PROPRIÉTÉ D'EPÈNE

Sise à Bournand,  
DE 42 HECTARES 24 ARES.

Les réparations aux bâtiments fuggées nécessaires seront faites par le propriétaire, au gré du fermier.

Entrée en jouissance au 25 mars 1872.

S'adresser, à Loudun, à M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire. (121)

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (238)

A VENDRE

UN CHARIOT de moyenne grandeur à bascule, pouvant se démonter et servir de charrette, avec accessoires et harnais, le tout pour 150 fr.  
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le percepteur de Montreuil-Bellay demande un jeune homme de 16 à 20 ans, se destinant au service de la perception des contributions directes. (190)

**BENZINE J. GARDOT**  
DIJON  
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25.  
A Saumur, chez M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans ; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

AFFECTIONS DU CERVEAU ET DE LA MOELLE ÉPINIÈRE MALADIES NERVEUSES ET CONVULSIVES  
—  
**PRODUITS BROMURÉS SPÉCIAUX**  
Préparés par J.-A. PENNÉS et C. PELISSE, pharmaciens chimistes  
Sirop anti-apoplectique au Bromure d'ammonium chimiquement pur. Utilisé avec succès pour combattre les congestions cérébrales, les monomanies, l'hypocondrie, les paralysies partielles, les délires et les vertiges.  
Sirop anti-nerveux au Bromure de sodium chimiquement pur, présenté sous la forme la plus agréable pour les femmes et les malades délicats, contre l'insomnie, les cauchemars, maux de nerfs et de tête, les convulsions, névroses, spasmes et vapeurs.  
Liquore anti-nerveuse au Bromure de potassium chimiquement pur, pouvant remplacer souvent les deux produits indiqués ci-dessus, mais employée spécialement avec de grands avantages contre la danse de Saint-Guy, l'éclampsie, l'hystérie, l'épilepsie et les spasmes.  
Dépôt à la pharmacie PENNÉS et PELISSE, rue des Écoles, 49, à Paris, et dans les princ. pharmacies.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cornet et autres instruments ; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

CLARIFICATION  
DES VINS

PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires. — 3 médailles d'or à 3 expositions.

Clarification prompte et économique des liquides. — LA PULVÉRINE D'APPERT, employée avec succès depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs. Les lies sont bonnes, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

PRIX : 4 fr. le 1/2 kilog., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (c'est 5 ou 10 centimes par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare (Menilmontant), Paris, ou aux dépôts, à Angers, chez M. COMPAIN, marchand de comestibles ; — M. Henri DESCAMPS, marchand de comestibles, rue Desjardins ; — M. VIGNOT, négociant droguiste. (149)